

DISTRICT DE GASPÉ

C.Q. : 115-61-002077-053

Constat d'infraction : 1003801030002320

Projet d'établissement d'un lieu
d'enfouissement technique
aux Îles-de-la-Madeleine
Îles-de-la-Madeleine

6212-03-051

LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DU QUÉBEC

Poursuivant

c.

MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-
LA-MADELEINE

Défenderesse

ORDONNANCE DE REMISE EN ÉTAT
(Article 109.1.1 – Loi sur la qualité de l'environnement)
(L.R.Q., c. Q-2)

La défenderesse a reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir le 19 septembre 2001 émis, déposé, dégagé ou rejeté ou permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant soit des eaux de lixiviation de matières résiduelles dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

Le défenderesse accepte de se conformer à une ordonnance de remise en état des lieux d'une partie du terrain attenant au centre de tri, de compostage et d'incinération de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tel que décrit au paragraphe ci-après. La partie du terrain visée par l'ordonnance n'inclut pas la superficie de 117 mètres par 39 mètres identifiée au croquis joint au rapport d'inspection du 3 août 2005 de M. Bertrand Hébert et portant la mention « déchets solides accumulés depuis août 2004 ».

Cette remise en état des lieux consiste à procéder à la remise en état de cette partie des lieux identifiée par la mention « secteur enfouissement illégal » au croquis préparé par M. Bertrand Hébert en date du 3 août 2005 joint à la présente ordonnance et ayant les dimensions de 308 mètres (225 mètres + 83 mètres) en longueur par 60 mètres en largeur le tout conformément au devis préparé par M. Colin Bilodeau, ing. M. sc. dont copie est jointe à la présente ordonnance.

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné à la défenderesse d'exécuter les travaux de remise en état sus-mentionnés selon l'échéancier prévu au devis de M. Colin Bilodeau dont copie est jointe à la présente ordonnance.

Ce 19 octobre 2005

Dominique Bilodeau
Juge de la Cour du Québec

M-France Chiasson

POUR COPIE CONFORME

District GASPE

Localité HAVRE-AUBERT

Dossier 115-61-002077-053

CONSTAT: 1003801030002320

ROLE: PR-115-61/001

Chambre criminelle et pénale

Chambre de la jeunesse

Tribunal du travail

Cour municipale

Juge de Paix Page 1 de

Date 2005 10 19 001 Salle Début 9 30 s. Cassettes 2 s. 3 s. Sténographie Fin 10 00 s. 2 s. 3 s.

Nom Prénom Cr. de
 Juge Dominique Wilhelmy JWC168
 Greffier Lina Chiasson TC1371
 Poursuivant MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DM2009
 Avocat du poursuivant BLAIS MARYSE AB9452
 (PR)- Présent (AB)- Absent (RP)- Représenté par Me Eric Morin
 (AA)- Aucun avocat ne représente le poursuivant
 Défendeur MUNICIPALITE DES ILES-DE-LA-MADELEINE 00
 Adresse 460, CHEMIN PRINCIPAL, CAP-AUX-MEULES, QC, CAN, G4T 1A1 00
 (PR)- Présent (AB)- Absent (AR)- Sous arrestation (DT)- Détenu dans une autre cause.
 Cat du défendeur DEVEAU LAVOIE BOURGEOIS LALANDE & ASSOCIES S E N C BD0176
 (PR)- Présent (AB)- Absent (RP)- Représenté par Me Denis Hudt
 (AA)- Aucun avocat ne représente le défendeur
 Autres _____ Qualité _____
 Parents 1- _____ Adresse _____
 (PR)- Présent (AB)- Absent (AM)- Adresse même que le défendeur
 2- _____ Adresse _____
 (PR)- Présent (AB)- Absent (AM)- Adresse même que le défendeur
 Remarques _____

DEMANDE (O)- orale (E)- écrite présentée par (PO)- poursuivant (DF)- défendeur (AU)- autre

AJOURNEMENT Date _____ Salle _____ Heure _____
 (CO)- De consentement (DP)- À la demande de la poursuite (DD)- À la demande de la défense (TR)- Sur ordre du tribunal

DÉCISION FRAIS CONTRE
 (AC)- Accordée (RJ)- Rejetée (RA)- Rayée (SF)- Sans frais (PO)- Poursuivant
 (DE)- Désistement (AU)- Autre (SV)- Frais à suivre (DF)- Défendeur
 (AF)- Frais, délai de _____ (AU)- Autre
 Remarques _____

ACTUELLE PROCHAINE AJOURNEMENT
 1 Instruction (PR) Date _____
 2 Jugement reporté (JU) Salle _____
 3 Peine reportée (SE) Heure _____
 4 Contestation de la peine réclamée (CT)
 5 Autre (AU)
 (CO)- De consentement (DP)- Demande de la poursuite Frais, délai de _____
 (DD)- Demande de la défense Frais, délai de _____
 (TR)- Sur ordre du tribunal
 INSTRUCTION PAR DÉFAUT
 Preuve documentaire déposée Assermenté Déclaré solennellement
 Témoin _____
 Date de naissance _____ Occupation _____ Adresse _____
 Remarques _____

Séq.	Original				Modifications				Jugement ou décision								
	Article	Para- graphe	Ali- néa	Sous- alinéa	Article	Para- graphe	Ali- néa	Sous- alinéa	Plaidoyer de culpabilité CO	Contestation de la peine CC	Déclaration de culpabilité CO	Coupable inf. moindre et incl. MI	Coupable inf. modifiée CM	Acquittement AC	Rejet RJ	Retrait RT	Sursis de jugement SJ
001	LOI SUR LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT	106.1							X		X						

(ARPO)- Arrêt de la poursuite (IAUT)- Autre Suite
 Remarques _____

